

## Le site Auctionata accusé de « sérieuses effractions aux règles du commerce »

**BERLIN (ALLEMAGNE) [08.04.16] – Un audit demandé par le site de ventes aux enchères en ligne Auctionata, qui a pour objectif d'ouvrir son actionariat au public, révèle que la société a enfreint la réglementation applicable aux opérateurs de ventes aux enchères.**



Un rapport du cabinet d'audit KPMG accuse la direction de la maison de ventes aux enchères en ligne Auctionata de sérieuses violations de la réglementation commerciale, rapporte le magazine financier allemand Wirtschaftswoche, cité par Artnet.

Commandé par la maison Auctionata elle-même, l'audit de KPMG réalisé en janvier 2015 souligne qu'Alexander Zacke, et sa femme Susanne Zacke, directrice marketing, ont participé à des enchères en ligne sur leur site, en utilisant des pseudonymes mais aussi leur patronyme. En 2014 et 2015, la société aurait par ailleurs pris en dépôt environ 600 œuvres estimées de façon douteuse en échange d'avances substantielles. Les contrats de dépôt étaient parfois incomplets, non signés ou disparus. Le rapport énonce également que les membres de la direction, les investisseurs et même les employés acquéraient des œuvres via le site Auctionata, ce qui constitue une violation de la réglementation applicable aux maisons de ventes aux enchères.

Alexander Zacke, a confié au journaliste Henri Neuendorf qu'en aucun cas il avait enchéri sur son site dans l'objectif de doper les adjudications. « *Les achats effectués aux enchères sur notre site en 2013 et 2014 servaient uniquement à décorer notre appartement de Berlin* » a-t-il assuré à Artnet. Il a admis les erreurs faites, « *naturelles au début d'une activité* », et a déclaré que ces pratiques n'avaient plus lieu au sein de la société.

Depuis quelque temps, l'auctioneer a l'ambition d'ouvrir l'actionariat au public et s'efforce d'exercer dans les mêmes conditions que les sociétés cotées, en matière de transparence. Pour autant, selon Artnet, ces révélations font planer des doutes sur la véracité des chiffres publiés par la société. Même si les sociétés non cotées n'ont pas d'obligation de publication de résultat, Auctionata se targuait, le 8 mars dernier, d'un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros pour l'année 2015, soit un résultat en progression de 165 % par rapport à l'année précédente (31,5 millions d'euros, un résultat qui était déjà en augmentation de 163 % par rapport à 2013).

Auctionata a tenu à préciser sur son site que la compagnie avait elle-même commandité cet audit afin d'améliorer la transparence de son activité.

Bernard Arnault figure parmi les actionnaires du site de vente en ligne.

**Nathalie Eggs**

Légende photo

Capture d'écran du site d'Auctionata - © Photo Auctionata - 2015